



Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

Interventions musicales  
dans les écoles de Raimbeaucourt

-----  
Convention financière

-----  
Année scolaire 2022/2023

La présente convention est conclue entre d'une part :

- La commune de Raimbeaucourt, représentée par son Maire en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du \_\_\_\_\_.

et d'autre part :

- L'Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt, association de loi 1901, représentée par sa présidente en exercice.

## **1. Préambule**

L'Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt, en accord avec les directeurs des écoles élémentaire Jules Ferry, maternelle Suzanne Lanoy, élémentaire et maternelle Victor Hugo, effectue, au sein de ces écoles, des interventions musicales et ce, dans le cadre de la participation des intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires et selon les agréments donnés à l'association par l'Inspection de l'Education Nationale, Circonscription de Douai-Cuincy pour les trois écoles. Ce soutien est valorisé par la prestation des enfants des écoles, préparée par l'intervention musicale, lors de diverses manifestations de la commune :

- cérémonie du 11 novembre
- concert de Noël
- fête de l'école Suzanne Lanoy
- cérémonie du 08 mai
- fête de l'école Victor Hugo

Ces interventions musicales s'inscrivent dans le projet des écoles.

Afin de permettre aux élèves de continuer à bénéficier de cet enseignement, la commune de Raimbeaucourt souhaite maintenir cette action en apportant à l'association une aide matérielle sous forme d'une subvention de fonctionnement.

## **2. Organisation des interventions musicales durant l'année scolaire.**

Les interventions musicales dans les écoles sont organisées et régies selon les termes de l'agrément donné à l'association par l'Inspection de l'Education Nationale, Circonscription de Douai-Cuincy dans le cadre de la participation des intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et primaires. Elles sont réparties entre les trois écoles précitées comme suit :

- 3 classes à Suzanne Lanoy
- 2 classes à Jules Ferry
- 1 classe à Victor Hugo

La durée de chaque prestation est de 45 minutes sur temps scolaire et par semaine avec un nombre d'interventions sur :

→ 35 semaines (13 pour 2022, 22 pour 2023), le mardi de 8h30 à 10h00 pour l'école Jules Ferry

→ 32 semaines (13 pour 2022, 19 pour 2023) le lundi de 8h45 à 10h15 pour l'école Suzanne Lanoy et de 10h45 à 11h30 pour l'école Victor Hugo (hormis les lundis fériés)

Les séquences peuvent être regroupées d'un commun accord passé entre l'association et les directeurs d'école.

### **3. Subventions-et conditions de paiement**

La commune s'engage à verser une subvention de fonctionnement à l'Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt, pour l'année scolaire 2022/2023, prévue au budget primitif.

Cette subvention prend en compte les dépenses engagées par l'association pour la mise en œuvre de l'enseignement musical dans les écoles et s'élève à **5 375 €**.

En cas de non-exécution de l'action prévue par la présente convention imputable à l'Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt, la commune se réserve le droit de remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de la somme versée au titre de la présente convention.

L'association fournira à la commune le compte rendu financier et ses comptes annuels (bilan, compte de résultat) propres à l'action menée. Un bilan pédagogique sera également fourni.

Le versement de la subvention s'effectue par trimestre sur le compte de l'association.

### **4. Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la période correspondant à l'année scolaire 2022/2023. Sa validité est liée à l'existence des agréments donnés à l'association par l'Inspection de l'Education Nationale, circonscription de Douai-Cuincy pour l'année scolaire correspondante.

### **5. Résiliation**

En cas de non-respect des engagements pris dans la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties dans un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

### **6. Litige**

En cas de litige, le Tribunal Administratif de Lille est compétent.

A Raimbeaucourt, le  
Pour l'Ecole de Musique Intercommunale  
De Raimbeaucourt  
La Présidente,

Fait à Raimbeaucourt,  
Le \_\_\_\_\_  
Le Maire,

Mme Françoise SALLEZ

Alain MENSION



**Rapport**  
**Interventions en Milieu Scolaire**  
**Ecoles de Raimbeaucourt**  
**Année Scolaire 2021 - 2022**

**Rapport rédigé le :** 01 décembre 2022

**Par :** Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt, Françoise SALLEZ & Christophe KWIATEK

**Remis par voie électronique à :**

- Madame DHINNIN, Conseillère municipale déléguée aux écoles et aux ALSH

## 1. Introduction

L'Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt présente au travers de ce document un bilan des actions menées à Raimbeaucourt dans le cadre des interventions en milieu scolaire pour l'année 2020 - 2021.

L'intervenant musical à Raimbeaucourt, est, depuis la mise en place des interventions, Christophe KWIA TEK.

## 2. Les classes concernées

Les interventions se déroulent dans les classes suivantes :

- Ecole Suzanne Lannoy : 3 classes de grandes et moyennes sections maternelles,
- Ecole Jules Ferry : toutes les classes de primaire
- Ecole Victor Hugo : toutes les classes de primaire auxquelles se sont ajoutées les grandes sections sur le même créneau horaire.

Le volume de ces interventions a été augmenté d'1h30 par semaine par rapport aux années précédentes, et ce, dans le cadre du projet Lille3000 « La cité des dodos »

## 3. Disciplines abordées

Les interventions durent 45 minutes et se déroulent sur le temps scolaire. Les disciplines abordées varient peu d'une année sur l'autre. (3 fois 30 minutes pour les maternelles)

Elles consistent principalement :

- Activités rythmiques (corporelles, sur instruments à percussion)
  - Accompagnement de musiques sous forme d'orchestre à percussion
  - Percussions corporelles adaptées sur des morceaux.
- Chants
  - Echauffement vocal
  - Technique vocale
  - Apprentissage de chants
- Danses
  - En relation avec les activités rythmiques
  - Apprentissage de danses traditionnelles
- Connaissances musicales
  - Découvertes de formes musicales
  - Découvertes des familles d'instruments
  - Apprentissage du langage musical
  - Ecoute d'œuvres
- Enregistrement
  - Les enfants ont découvert l'univers de l'enregistrement avec micro et ont ainsi pu s'écouter individuellement.

#### **4. Les évènements ayant eu lieu au cours de l'année scolaire**

- La cérémonie patriotique du 11 novembre au cours de laquelle les enfants ont interprété « La Marseillaise ».
- Le concert de Noël à l'école Suzanne Lanoy
- Un projet exceptionnel : « la cité des dodos »

Christophe KWIA TEK a également mis en place les prestations suivantes :

- Préparation et participation à la fête de l'école Victor Hugo,
- Préparation et participation à la fête de l'école Suzanne Lanoy,
- Préparation et participation à la fête de l'école Jules Ferry

#### **5. Bilan**

Les interventions se déroulent de façon correcte dans une bonne ambiance de travail. L'école de musique a à cœur de valoriser le soutien de la municipalité à chaque fois que c'est possible, et prête régulièrement son matériel (instruments, sono) pour que les interventions et spectacles se déroulent au mieux.

Le recours à l'ENT (Espace Numérique de Travail) a été reconduit, les enfants peuvent donc réviser leurs chants et activités rythmiques chez eux.

#### **6. Matériel requis**

L'investissement dans un synthétiseur serait souhaitable pour l'Ecole Jules Ferry.